

# COMPTE RENDU DE JURY

**Examen professionnel d'avancement au grade  
de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe  
Session 2016**

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013



## Contenu

I.	PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION .....	3
II.	PRESENTATION CHIFFREE GENERALE DE L'EXAMEN .....	4
2.1	CHIFFRES CLES.....	4
2.2	PROFIL DES CANDIDATS.....	4
III.	PRINCIPALES REGLES DE NOTATION.....	4
IV.	PHASE D'ADMISSIBILITE.....	6
4.1	ORGANISATION GENERALE.....	6
4.2	EPREUVE .....	6
4.3	RESULTATS D'ADMISSIBILITE .....	7
V.	PHASE D'ADMISSION .....	7
5.1	ORGANISATION.....	7
5.2	EPREUVE : Présentation.....	7
5.3	RESULTATS D'ADMISSION.....	7
VI.	CONCLUSION.....	8
6.1	PROFIL DES LAUREATS .....	8
6.2	COMMENTAIRES.....	9



## I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé en 2016 l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### ✓ Conditions d'accès

Cet examen d'avancement de grade est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4<sup>ème</sup> échelon du grade de rédacteur et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

### ✓ Rappel des fonctions

Les rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe et les rédacteurs principaux de 1<sup>ère</sup> classe ont vocation à occuper les emplois qui correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, par l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ils peuvent à ce titre réaliser certaines tâches complexes de gestion administrative, budgétaire et comptable, être chargés de l'analyse, du suivi ou du contrôle de dispositifs ou assurer la coordination de projets.

Ils peuvent également se voir confier la coordination d'une ou de plusieurs équipes, et la gestion ou l'animation d'un ou de plusieurs services.

### ✓ Organisation

L'examen est ouvert par le CDG31, tous les 2 ans, depuis 2014. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

### ✓ Zone de conventionnement

L'examen a été organisé en convention avec les centres de gestion de de l'Ariège, de l'Aveyron, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

### ✓ Composition du jury

Collège des élus :

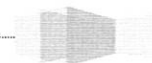
- 1 Maire Adjoint, Administrateur du CDG31, Président du Jury,
- 1 Conseillère Départementale, Administratrice du CDG31, Suppléante du Président,
- 1 Maire, Administrateur du CDG31,
- 1 Maire Adjoint.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du CNFPT, fonctionnaire de catégorie A,
- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Directeur Général des Services d'une Commune
- 1 Directeur Adjoint Administration et Finances d'une Communauté d'Agglomération.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directeur Général des Services d'une Commune,
- 1 Directeur territorial à la retraite,
- 1 Directeur Général Adjoint d'une Commune,
- 1 Responsable ASE à la retraite.



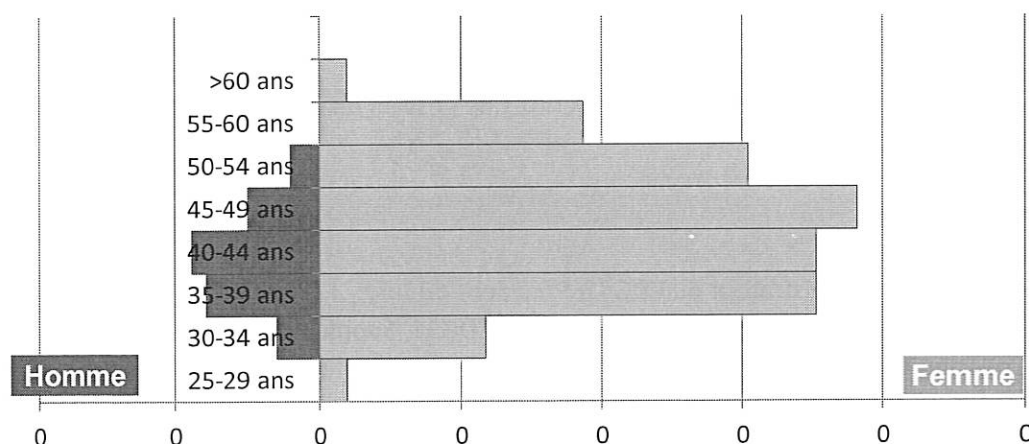
## II. PRESENTATION CHIFFREE GENERALE DE L'EXAMEN

### 2.1 CHIFFRES CLES

		Total
Nombre d'inscrits		205
Présent à l'épreuve d'admissibilité	Nombre	168
	%	82 %
Admissibles		164
Présents aux épreuves d'admission	Nombre	154
	%	94 %
Admis		109
Taux de réussite (admis/présent écrit) en %		65 %

### 2.2 PROFIL DES CANDIDATS

#### ✓ Age et sexe

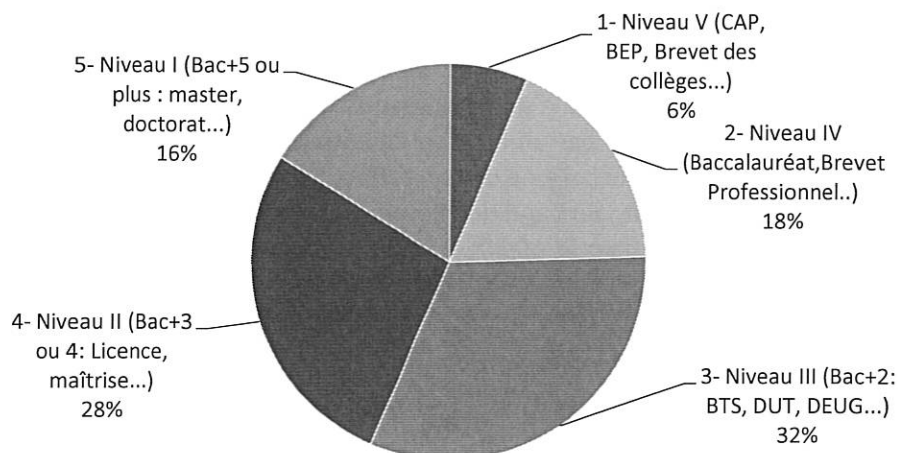


80 % des inscrits ont entre 35 et 54 ans, la majorité ayant entre 45 et 49 ans. 87 % des candidats sont des femmes.

#### ✓ Origine régionale

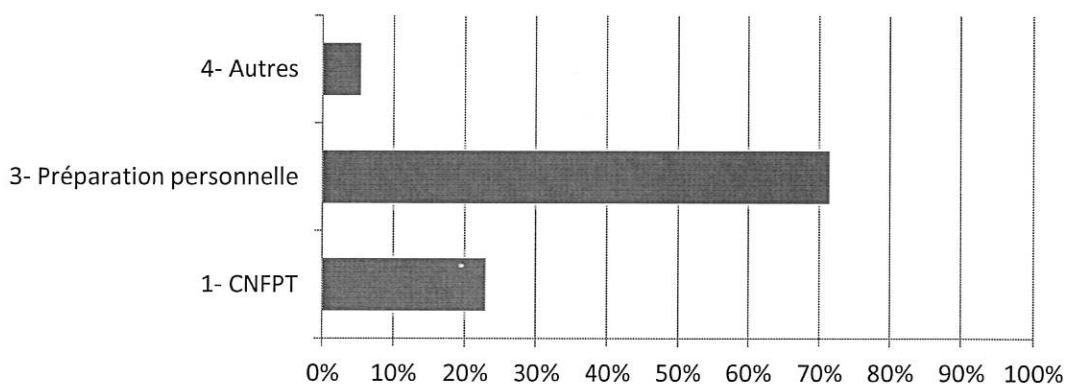
99% des candidats proviennent de départements en convention avec le CDG31. Les candidats semblent donc favoriser la proximité pour cet examen.

## ✓ Diplômes



Les candidats peuvent accéder au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe avec un diplôme de niveau III, par le biais du concours. Néanmoins, 25 % des candidats déclarent détenir un diplôme ou titre inférieur au niveau III.

## ✓ Préparation



77% des candidats n'ont pas suivi de préparation spécifique.



### III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION

Les règles sont fixées par le décret 2013-593 du 5 juillet 2013.

Il est attribué à chaque épreuve une note variant de 0 à 20. Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat. Les copies ont fait l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. L'absence à l'une des épreuves obligatoires entraîne l'élimination du candidat. Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

### IV. PHASE D'ADMISSIBILITE

#### 4.1 ORGANISATION

##### ✓ **Date, lieux**

L'épreuve écrite de l'examen s'est déroulée, sans incident particulier, le 29 septembre 2016 à Léguevin et au Centre de Gestion de la Haute-Garonne (candidats RQTH).

##### ✓ **Aménagements**

2 candidats en situation de handicap ont bénéficié d'un tiers temps supplémentaire et d'un sujet agrandi au format A3.

#### 4.2 EPREUVE DE RAPPORT ASSORTI DE PROPOSITIONS

##### ✓ **Intitulé**

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1).

##### ✓ **Thématique du sujet**

Un rapport sur le rôle des communes face à la problématique des nuisances sonores, assorti de propositions opérationnelles concertées visant à limiter les bruits de voisinage en centre-ville.

##### ✓ **Objectifs de l'épreuve**

Cette épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet ;
- mobiliser des connaissances professionnelles pour élaborer des propositions réellement opérationnelles ;
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport ;
- produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible.

##### ✓ **Production attendue des candidats**

Le rapport comporte ainsi deux parties distinctes :

- une première partie, exclusivement rédigée à l'aide des éléments du dossier, qui informe le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet (cadre juridique, contraintes techniques et financières, etc.) ;
- une deuxième partie qui propose des propositions opérationnelles. Cette partie peut valoriser des informations du dossier (par exemple des expériences éclairantes conduites par différents établissements et collectivités) mais fait également appel aux connaissances du candidat.

##### ✓ **Constats des correcteurs**

Sur la forme, la première partie semble maîtrisée mais la deuxième est souvent inachevée.

Bien que les candidats aient fait preuve de qualités rédactionnelles, il ressort un manque de méthodologie et un manque de préparation à l'exercice de rapport assorti de propositions opérationnelles.

Sur le fond, les propositions opérationnelles restent minimalistes. Les candidats n'ont pas su exploiter le dossier (par manque d'appropriation). La méthode projet est très souvent absente.

Les propositions sont souvent peu pertinentes et trop généralistes (difficultés à apporter des réponses pertinentes, structurées et développées dans les propositions d'actions en faveur du mieux vivre ensemble).

#### ✓ Résultats

Nombre de candidats	Moyenne sur 20	Nombre de notes supérieures à 10/20	Nombre de notes inférieures à 5/20	Note la plus haute	Note la plus basse
168	10,11	87	4	15,75	3

### 4.3 RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Le jury d'admissibilité s'est réuni le 4 novembre.

164 candidats ont été admis à présenter l'épreuve orale.

## V. PHASE D'ADMISSION

### 5.1 ORGANISATION

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées sans incident particulier les 1, 2 et 8 décembre 2016 au CDG31.

### 5.2 EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

#### ✓ Intitulé de l'épreuve

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : 20 min. dont 5 min. au plus d'exposé - Coefficient : 1).

#### ✓ Composition des jurys

Compte tenu du nombre important de candidats, le jury s'est subdivisé en 4 groupes d'examineurs de 3 personnes avec, au sein de chacun, un représentant de chaque collège : un élu, un fonctionnaire et une personnalité qualifiée.

#### ✓ Objectifs de l'épreuve

Le jury pose des questions qui peuvent être déterminées, dans un premier temps, par l'exposé du candidat. L'examen professionnel ne comprenant ni spécialité, ni programme réglementaire, l'épreuve doit permettre au jury d'évaluer les connaissances et savoir-faire du candidat pour exercer les missions dévolues au grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le jury peut recourir le cas échéant à des mises en situation professionnelle.

#### ✓ Prestation attendue des candidats

Au-delà de ses connaissances, le candidat doit faire preuve des qualités humaines et intellectuelles requises pour exercer les missions dévolues à un rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, et notamment ses aptitudes à l'encadrement et à la coordination.

### 5.3 RESULTATS D'ADMISSION

Le jury d'admission s'est réuni le 8 décembre 2016.



✓ Résultats de l'épreuve orale

Epreuves	Présents	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inf. à 5/20	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Entretien / 20 min.	154	109	0	11,57	18	6

77,77 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

✓ Constats du jury

Bien que les candidats aient préparé leur exposé, celui-ci reste souvent trop académique et trop formaté, axé sur des éléments chronologiques. Les connaissances professionnelles se limitent à leur domaine d'activité. Les connaissances administratives générales et de l'environnement territorial sont moyennes. Concernant les fonctions d'encadrant et les aptitudes au management, le niveau est variable selon la situation professionnelle du candidat. Certains candidats ne sont pas en situation de management et ont ainsi du mal à se projeter dans ces missions tout comme la conduite de projet et le pilotage d'opérations restant pour certains à un niveau théorique mal maîtrisé.

✓ Résultat général

Nombre de candidats	Moyenne générale sur 20	Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	Moyenne la plus haute	Moyenne la plus basse
154	10,84	109	15,5	6,25

✓ Admission

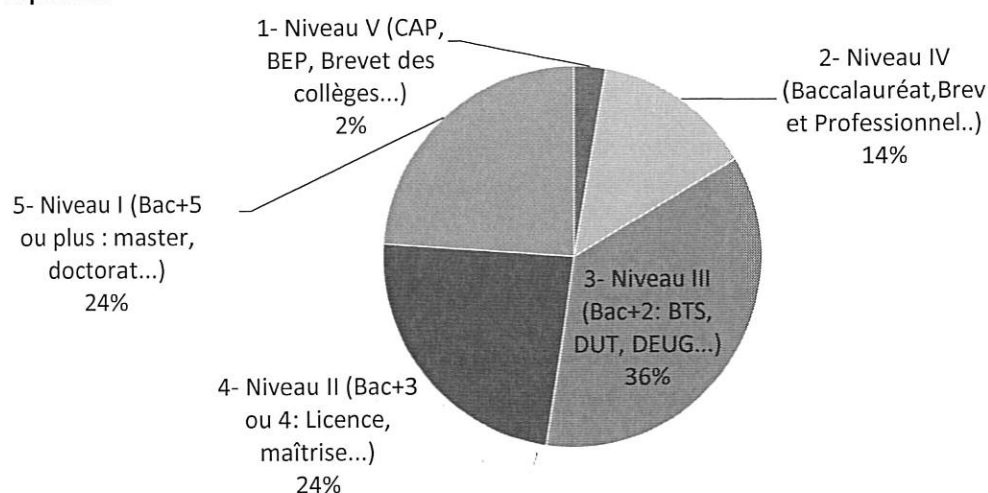
Après examen des résultats, 45 candidats ayant obtenu une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves n'ont pas été admis.

109 candidats ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves et ont été déclarés admis.

## VI. CONCLUSION

### 6.1 PROFIL DES LAUREATS

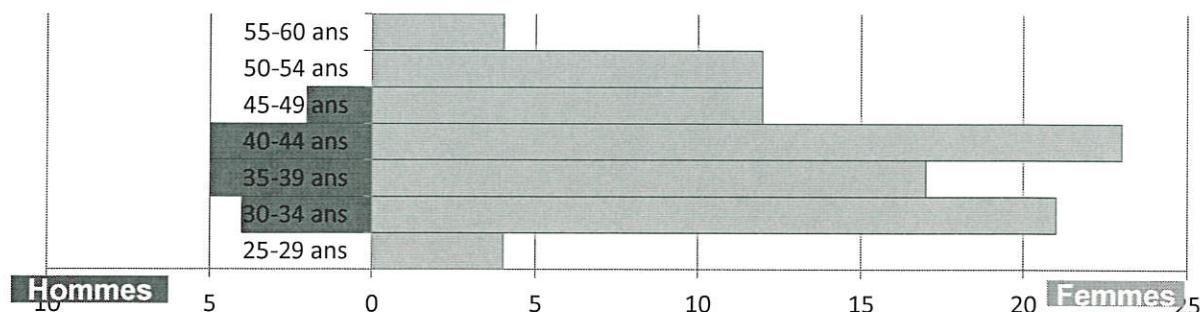
✓ Diplômes



84% des lauréats possèdent un niveau d'études supérieur ou égal au niveau III, requis le concours d'accès à ce grade.

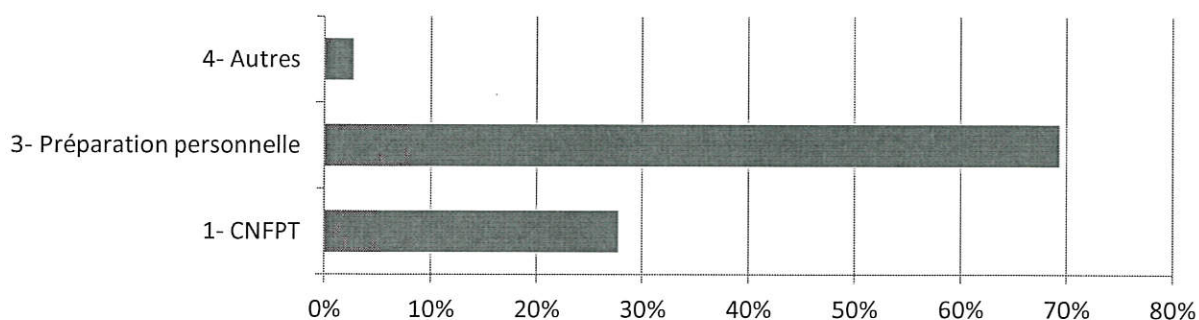


### ✓ Age et sexe



Les femmes constituent 85 % des lauréats de l'examen.

### ✓ Préparation



28 % des lauréats ont suivi une préparation auprès du CNFPT.

## 6.2 COMMENTAIRES

### ✓ Profil type

Le profil type du lauréat de cet examen est plutôt une femme de 30 à 45 ans, de niveau supérieur ou égal au niveau III, niveau correspondant à celui requis pour l'accès au concours externe de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### ✓ Niveau de connaissances

Dans leur ensemble, les candidats possèdent les connaissances professionnelles requises mais font preuve de connaissances moyennes de l'environnement territorial, se cantonnant trop à leurs domaines d'activités.

Le jury considère que les épreuves permettent ainsi une bonne évaluation des candidats.

L'épreuve écrite permet de déceler les qualités d'analyse et de réflexion des candidats dans leur capacité à proposer des solutions opérationnelles structurées. L'épreuve orale permet au candidat de mettre en relief leur motivation à intégrer le grade supérieur par leur parcours professionnel, leur niveau d'expertise et leurs qualités managériales.

Le jury rappelle toute la nécessité de préparer l'épreuve écrite de rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles qui nécessite une bonne maîtrise de la méthodologie.

Dans la présentation de leur projet professionnel, les candidats doivent également sortir d'un exposé trop académique et prendre la mesure du niveau d'expertise et des capacités de management de projet ou d'équipe requis.

Le Président du jury

André CLEMENT

